

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 h 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches
auprès des universités, des centres de Recherche et des entreprises
d'Aquitaine (A.D.E.R.A.) -**

**Prévention des pollutions et des risques industriels : programme d'actions du
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques
Industriels (S.P.P.P.I.) presqu'île d'Ambès - Subvention de fonctionnement -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de Recherche et des entreprises d'Aquitaine (A.D.E.R.A.) est en charge de la gestion administrative et financière du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S.P.P.P.I.).

1 – Liens entre l'A.D.E.R.A. et le S.P.P.P.I.

• **L'A.D.E.R.A.**

Créée le 17 février 1967, l'A.D.E.R.A. développe et multiplie les relations entre la recherche et le monde industriel. Elle est conventionnée avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'Aquitaine.

Elle est membre de l'Association des Structures de Recherche Contractuelle (A.S.R.C.), porte-parole des structures de recherche partenariale auprès des pouvoirs publics.

Elle compte :

- 708 adhérents (personnes morales ou physiques issues du monde scientifique et industriel) ;
- 24 bénévoles ;
- 392 salariés (236 équivalent temps plein travaillé).

Elle porte la gestion du S.P.P.P.I. de la presqu'île d'Ambès.

• **Le S.P.P.P.I.**

Les S.P.P.P.I. ont été fondés à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans les années 70. Ils ont vu leur utilité et leur existence reconnues par un décret d'août 2008.

Les acteurs regroupés au sein des S.P.P.P.I. sont nombreux et diversifiés : préfecture, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de

l'Aménagement et du Logement, Agence Régionale de Santé, Service Départemental d'Incendie et de Secours...), associations de défense de l'environnement, associations de riverains, industriels, experts (universitaires, chercheurs...).

Les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S.P.P.P.I.) sont des structures locales d'information et de concertation en matière de pollutions et de risques industriels. Sur la base des attentes et des nécessités de concertation et d'information des populations concernées, la mission d'un S.P.P.P.I. est de favoriser la poursuite d'actions destinées à mieux connaître, afin de les réduire, les pollutions et les nuisances de toute nature qui résultent des activités industrielles, ainsi qu'à prévenir les risques technologiques majeurs.

Son rôle est donc multiple. Il doit permettre :

- la concertation et la réflexion entre les différents partenaires ;
- la définition des objectifs et des mesures à prendre afin de réduire la pollution et de minimiser les risques industriels, l'orientation et le lancement des études nécessaires pour atteindre ces objectifs ;
- l'information du public ;
- l'harmonisation des actions des divers acteurs et l'évaluation des résultats des actions entreprises.

En septembre 2013, l'A.D.E.R.A. et le S.P.P.P.I. presqu'île d'Ambès ont signé un accord de consortium afin de mettre leurs compétences respectives en commun pour mener à bien des missions relevant des domaines de l'information, de l'amélioration, de la connaissance et de la concertation, liés aux pollutions et aux risques industriels.

Le S.P.P.P.I. presqu'île d'Ambès et l'A.D.E.R.A. forment un consortium sans personnalité morale :

- Le président du S.P.P.P.I. est le coordinateur technique : veille à la bonne réalisation des missions ;
- L'A.D.E.R.A. est le coordinateur administratif et financier : assure la gestion administrative et la consolidation financière des actions permettant la réalisation des missions du consortium. À ce titre, il revient à l'A.D.E.R.A. de solliciter Bordeaux Métropole pour l'attribution d'une subvention.

Les coordinateurs technique, administratif et financier sont réunis au sein d'un groupe de pilotage. Toute institution publique qui attribue une subvention participe à ce groupe de pilotage.

2 – Rôle du S.P.P.P.I. presqu'île d'Ambès

Le S.P.P.P.I. presqu'île d'Ambès regroupe des acteurs concernés par les problématiques liées aux impacts des activités humaines, en particulier celles d'origine industrielle, sur une zone géographique restreinte et cohérente du territoire de Bordeaux Métropole. Ce territoire s'étend sur les communes suivantes : Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul, Ambarès-et-Lagrange, Bassens, Carbon Blanc, Lormont, Bordeaux et Cenon.

Ces acteurs sont d'origines diverses : représentants des services de l'État, acteurs économiques, représentants des salariés, élus locaux et représentants des collectivités territoriales, membres d'associations pour la protection de l'environnement ou d'associations de riverains, scientifiques et personnalités qualifiées, représentants de la presse...

Le S.P.P.P.I. met en place une démarche volontaire et coordonnée de l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux préoccupations environnementales sur un territoire à enjeux forts et pour répondre aux attentes des partenaires et des populations dans un climat de confiance, d'ouverture et de dialogue.

C'est un lieu d'écoute des préoccupations locales qui vise à éclairer la gouvernance sur les problèmes relatifs aux pollutions et aux risques de toute nature.

Le S.P.P.P.I. est un outil de concertation qui permet notamment de décliner les engagements du Grenelle de l'environnement au niveau local.

Le S.P.P.P.I. presqu'île d'Ambès est animé par un comité de pilotage qui décide et assure le suivi des travaux qu'il entreprend.

Le S.P.P.P.I. s'appuie sur l'ADERA pour assurer le suivi administratif et financier des projets dont la mise en œuvre a été actée par le comité de pilotage. Cette collaboration entre l'A.D.E.R.A. et le S.P.P.P.I. a été actée au travers d'un accord de consortium signé le 23 octobre 2013 par l'ensemble des collèges du S.P.P.P.I. et qui précise les missions de l'A.D.E.R.A. :

- elle sollicite les institutions publiques et/ou les collectivités territoriales pour bénéficier de soutiens financiers ;
- elle représente le S.P.P.P.I. auprès des institutions publiques et/ou des collectivités territoriales pour solliciter et recevoir les subventions ;
- elle présente les comptes rendus (intermédiaires et finaux) aux financeurs pour obtenir le paiement des subventions. Ces comptes rendus sont constitués d'un rapport technique fourni par le S.P.P.P.I. et d'un rapport financier extrait de la comptabilité analytique de l'A.D.E.R.A. avec pièces justificatives ;
- elle répartit, les sommes reçues des institutions publiques et/ou des collectivités territoriales en fonction des actions prévues et réalisées. Cette répartition ne portera que sur les sommes effectivement reçues par l'A.D.E.R.A. pour la réalisation des missions.

L'A.D.E.R.A. a pour mission de promouvoir la recherche scientifique appliquée en favorisant l'ouverture des activités universitaires sur les secteurs économique, industriel et tertiaire. Elle dispose d'un savoir-faire en matière de gestion de la recherche partenariale qu'elle met au service du S.P.P.P.I.

3 – Le programme d'actions

Le S.P.P.P.I. a trois grandes catégories de missions :

- a. Des missions liées au partage d'informations et des bonnes pratiques et à la diffusion des connaissances dans les domaines de compétences du S.P.P.P.I. (congrès, colloques, organisation de réunions...).
- b. Des missions pédagogiques (formation, conception et réalisation de documents, site Internet...).
- c. Des missions technologiques destinées à répondre aux préoccupations locales particulières non prises en compte par les dispositifs réglementaires existants ou permettant d'en améliorer l'efficacité (réalisation d'études ponctuelles relevant des compétences du S.P.P.P.I. et mise en place d'actions concrètes).

Dans ce cadre, le S.P.P.P.I. sollicite une participation de Bordeaux Métropole pour la réalisation sur l'année 2015 des 3 actions suivantes :

1. Mise à jour et impression de plaquettes d'information préventive des populations – « Économie, des productions industrielles et du risque majeur » :

Cette action a pour finalité la refonte et l'actualisation des 2 plaquettes réalisées en 2009 (Plaquettes « Nord et Sud »). Ces plaquettes présentent par site (Bassens et Ambès) l'ensemble des activités industrielles de la zone, les risques technologiques induits et les gestes à adopter en cas de crise. Le tirage des plaquettes est prévu à hauteur de 5 000 exemplaires pour Ambès et 10 000 pour Bassens.

2. Refonte du site Internet du S.P.P.P.I.

Dans le but d'améliorer la visibilité des travaux portés par le S.P.P.P.I. et de faciliter le partage d'information entre les acteurs de la presqu'île, il est prévu une refonte du site Internet du S.P.P.P.I. Ainsi le site pourra être le support d'un Observatoire de l'Économie et des Risques Industriels sur le territoire de la presqu'île d'Ambès afin de centraliser les données spécifiques au territoire de la presqu'île. L'information du public sera facilitée par ce regroupement de l'ensemble des données en lien avec le développement du territoire et la prévention des pollutions et des risques sur la presqu'île.

3. Déploiement du "serious game @.L.E.R.T." dans les écoles et collèges de la presqu'île

Dans le cadre du club des S.P.P.P.I. de France un outil a été développé afin de sensibiliser le public sur la gestion des risques majeurs au travers de mises en situation via un jeu vidéo, un « serious game ». Cet outil a pour vocation de transmettre les bons gestes à adopter en cas d'accident sur une zone concernée par le risque technologique. Il s'agit d'un bon outil pédagogique qui a été déployé dans des établissements scolaires par d'autres S.P.P.P.I. en France avec de très bons retours.

4 – Les modalités d'interventions

Afin de toucher la plus grande partie de la population, les plaquettes d'information seront mises à disposition du public dans tous les lieux publics du territoire (mairies, points d'information, équipements publics, établissements scolaires...). De plus, elles seront mises en avant dans l'ensemble des événements organisés par le S.P.P.P.I. ou par ses membres (industriels, services de l'Etat, associations, collectivités).

Le site Internet du S.P.P.P.I. sera effectif en fin d'année 2015 et permettra la diffusion et une meilleure visibilité des travaux menés par le S.P.P.P.I. et ses membres (événements, études en cours).

Enfin, le déploiement du serious game @.L.E.R.T. dans les établissements scolaires (les écoles primaires et les collèges du territoire) se fera au travers d'un accompagnement des équipes pédagogiques et d'une adaptation du jeu au contexte local.

5 – Communication

Les plaquettes dont la réalisation est prévue dans le cadre de l'action 1, permettront de toucher une grande partie de la population sur la thématique des risques industriels.

Le site Internet renforcera cette communication en permettant aux citoyens de s'approprier l'ensemble des études menées ou réalisées sur le territoire afin de mieux comprendre les enjeux en termes de gestion des risques et de développement économique et territorial.

Enfin, l'action 3 à destination des scolaires permettra une communication sur les risques technologiques auprès d'un public cible qui sera un relais dans les foyers du territoire et qui assurera une formation des acteurs d'aujourd'hui et de demain.

6 – Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL (€)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	
Charges				
Prestations de services	7 500	État Groupements industriels Bordeaux Métropole	10 000	33 %
Services extérieurs			10 000	33 %
Locations	1 700		10 000	33 %
Documentation	9 000			
Publicité	7 000			
Déplacements, missions	3 000			
Frais généraux	1 800			
Total dépenses	30 000	Total recettes	30 000	

Le montant total de l'action du S.P.P.P.I. est de 30 000 €. L'A.D.E.R.A., pour le compte du S.P.P.P.I. sollicite une participation financière de Bordeaux Métropole d'un montant de 10 000 €, soit 33 % du montant total de ce programme.

Ainsi, la participation communautaire pour le programme d'actions 2015 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 10 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le décret n° 2008-829 du 22 août 2008 portant création des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et risques industriels et modifiant le code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2012 fixant la composition du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambès,

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2004 instituant un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques centré sur la presqu'île d'Ambès,

VU l'accord de partenariat du 23 octobre 2013 formalisant le partenariat entre l'A.D.E.R.A et le S.P.P.P.I. de la presqu'île d'Ambès,

VU la demande de l'A.D.E.R.A. en date du 2 février 2015.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT

QUE le programme d'actions du S.P.P.P.I. de la presqu'île d'Ambès contribue à l'exercice par Bordeaux Métropole de ses compétences dans les domaines de la qualité de l'air et du développement économique ;

QUE le rôle du S.P.P.P.I. participe à l'acceptabilité des projets d'activités économiques à risques,

DÉCIDE

Article 1 – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association A.D.E.R.A. au titre de la prévention des pollutions et des risques industriels : programme d'actions du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (S.P.P.P.I.) presqu'île d'Ambès.

Article 2 – Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec l'A.D.E.R.A. la convention ci-annexée, définissant les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, opération 05P014O001 « Observatoire et cartographie des risques et nuisances (hors inondation) », chapitre 65, article 6574, fonction 832, CDR UD00 Direction de la Nature.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 21 AVRIL 2015

M. KÉVIN SUBRENAT